

LE CRÉDIT A TOUJOURS UN COÛT COMPAREZ !

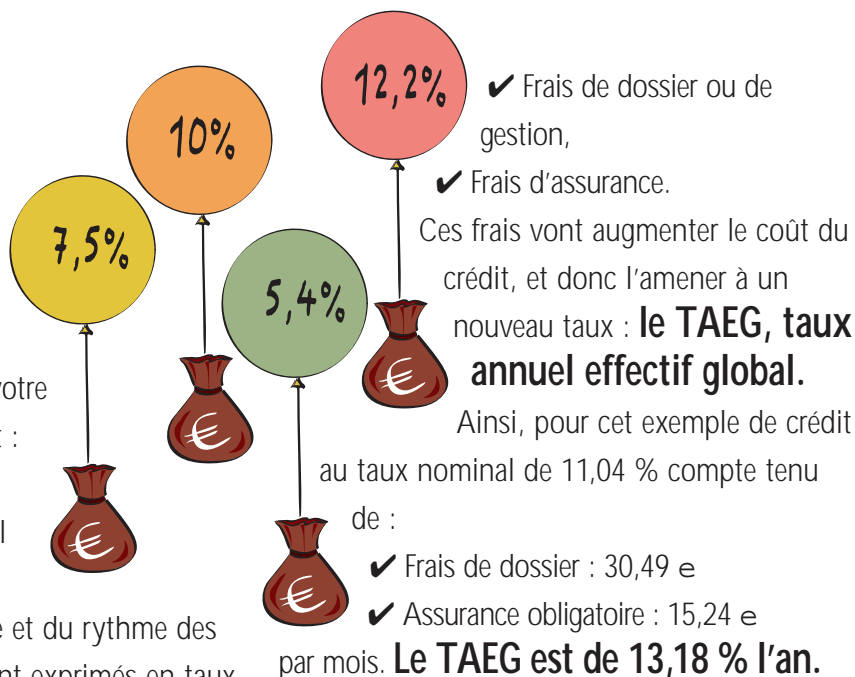
Le TAEG mesure ce coût

Lorsque vous prenez un crédit, l'organisme prêteur (banque ou établissement de crédit) met à votre disposition une somme d'argent : c'est le **capital**.

Au remboursement de ce capital vont s'ajouter des **intérêts**.

Calculés en fonction de la durée et du rythme des remboursements, les intérêts sont exprimés en taux «**conventionnel**» ou taux «**nominal**» annuel.

Par exemple, pour 15.244,90 € remboursables en 48 mensualités, on peut trouver un prêt à un taux nominal annuel de 11,04 %. Mais, le plus souvent, **d'autres frais** vont encore s'ajouter :



Le TAEG annuel

Il doit obligatoirement figurer sur l'offre de prêt, et sur toutes les publicités. Il sera votre outil de comparaison.

Quel type de crédit choisir ?

LE CRÉDIT AFFECTÉ

Vous empruntez **une somme précise** pour un **achat précis**, indiqué sur le contrat de prêt. Vous savez où vous allez : TAEG, coût total du crédit, durée et montant des remboursements **doivent être mentionnés** sur le contrat de prêt.

Conseils

- Comparez les différentes offres pour un même emprunt et une même durée.
- Négociez.



Méfiez-vous des offres de crédits promotionnelles : les conditions alléchantes du départ sont souvent plus coûteuses par la suite.

LE PRÊT PERSONNEL

Vous empruntez **une somme précise** pour une **durée précise** auprès d'un établissement financier. Là aussi, vous savez où vous allez : vous connaissez le coût total du crédit et le **nombre de mensualités** et leur **montant**.

LE DÉCOUVERT BANCAIRE OU AUTORISÉ

Conseil : A utiliser pour une courte période en attendant une rentrée d'argent.

Cette autorisation fait l'objet d'un **contrat avec votre banquier**. Ce contrat vous autorise à rendre votre **compte débiteur** dans les limites indiquées. C'est commode. C'est tentant. **Si ça dure, c'est cher.**

LE CRÉDIT RENOUVELABLE

(Appelé également crédit «permanent» ou «revolving»)

Il peut être proposé par votre banquier, un établissement de crédit ou dans un magasin (cartes de crédit ou certaines cartes de fidélité). Comme pour le découvert bancaire, vous **signez un contrat de prêt au départ.**

Vous avez une somme d'argent à disposition.

Cette somme qui diminue au fur et à mesure de son utilisation **se reconstitue par vos remboursements.**

Avantage : la facilité. Facile à obtenir. Pas de dossier à refaire avant chaque utilisation.

Inconvénient : ... la facilité ! Et aussi **le coût.** De coup de coeur en coup de coeur, gare à la crise cardiaque ! Le **montant des intérêts** grimpe vite, d'autant plus que le taux risque de changer en cours de route.

Conseil : Le crédit renouvelable n'est pas une solution pour les fins de mois difficiles.

TAEG pratiqué par les établissements de crédit (crédits à la consommation)

Catégorie	Taux moyen du 1er trim. 2003
✓ Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 ₤	16,34 %
✓ Découverts bancaires, crédits renouvelables et crédits affectés de plus de 1524 ₤	13,14 %
✓ Prêts personnels et autres prêts de plus de 1524 ₤	7,97 %

Source : Journal Officiel du 22 mars 2003

Le TAEG sera votre thermomètre !

Voici les bonnes questions

à poser au prêteur avant qu'il établisse le contrat :

- ✓ Je vais rembourser combien par mois ?
- ✓ Pendant combien de temps ?
- ✓ Quel est le coût total de ce crédit ?

Et surtout : indiquez-moi le TAEG.

En particulier, **soyez vigilant.**

Petites mensualités = longue durée pour rembourser et donc **de plus gros intérêts.**

Dès que vous avez signé une offre de crédit, vous n'avez que **7 jours** pour éventuellement **vous rétracter.**

Les cartes de fidélité qui vous ouvrent des crédits sont souvent utilisables sans code. Attention au vol.

Vous serez responsable des sommes débitées avant opposition.

EUROPE : l'euro ne change rien au taux du crédit ni à son coût.

Mais attention aux offres de crédit provenant d'autres pays de l'Union européenne.

Lisez bien le contrat et regardez bien le droit applicable. Par exemple, les comparaisons peuvent être faussées si le taux effectif global n'inclut pas les mêmes éléments qu'en France.

Abus dangereux !
l'excès le crédit peut nuire à votre budget !